République et canton de Genève

Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 10 mai 2022

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Corinne ALHANKO-BAUER – PLR	Présidente	
Guy MUSY – EPA	Vice-Président	
Alexandra DERUAZ	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Denyse BARBEZAT-FORNI – EPA		Anita PORDES – PLR	
Stéphanie BARON LEVRAT – EPA	*Excusée*	Giuseppe RICCIUTI – PLR	
Meret BLANC-ODERMATT – PLR		Jean-Luc RICHARDET – EPA	
Pierre-Yves DECHEVRENS – LC		Alexandre SOUCAS – EPA	*Excusé*
Caroline DOMBRE – EPA		Claire THIBAULT-BULLIARD – PLR	
Philippe GAILLARD – EPA		Onur VON BURG – EPA	
Yves GUBELMANN – PLR		Eric WEHRLI – LC	
Nicole IMHOF – LC			

Administration : Mme Alexandra PLANCHON (Responsable administrative)
Excusé : Mme Stéphanie BARON LEVRAT, M. Alexandre SOUCAS
Public : /

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 avril 2022.**
2. **Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
3. **Communication(s) du bureau.**
4. **Rapports des commissions.**
   a) Rapports de la commission Sociale. Séances des 22 mars et 5 avril 2022.
   b) Rapports de la commission des « Finances ». Séances du 21 février 2022 et 26 avril 2022 (succinct). (Délibérations N^{os} 056 – 057).
   c) Rapport du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co (GIPEC). Séance du mercredi 17 mars 2022. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
5. **Projets de délibérations.**

Délibération No 2020-2025 D – 056 – Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021.

Délibération No 2020-2025 D – 057 – Proposition du Maire relative à l'approbation du bouclement de crédits d'investissement et aux moyens de les couvrir – 2021.

6. **Projet(s) de motion(s).**
7. **Projet(s) de résolution(s).**
8. **Élection des membres du bureau du Conseil municipal – Année 2022-2023.**
9. **Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
10. **Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
11. **Questions écrites ou orales.**

Mme Corinne ALHANKO-BAUER, ci-après Mme la Présidente, ouvre la séance à 19h.01 et salue l'Assemblée. Puis, elle excuse Mme Stéphanie BARON LEVRAT, annonce que Mme Anita PORDES aura quelques minutes de retard, et note également l'absence de M. Alexandre SOUCAS.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 avril 2022.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 avril 2022.

Le procès-verbal de la séance du mardi 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.

Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire souhaite ajouter un point supplémentaire relatif à un huis clos concernant les naturalisations (point n°12 de l'OJ).

Mme la Présidente mentionne qu'elle a rajouté un rapport de commission sous le point n°4 de l'OJ puisqu'elle a reçu très récemment le rapport de la crèche intercommunale du 17 mars 2022 (rapport c au point n°4 de l'OJ).

Le Conseil municipal accepte l'ordre du jour tel qu'amendé.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communications du bureau.

Mme la Présidente énumère différentes communications du bureau :

- *Le planning des séances du Conseil municipal et des commissions pour le 2ème semestre a été soumis au-x Président-e-s des commissions et au Président du Conseil municipal pour validation.*

- *Votation populaire du 15 mai 2022 – Rappel : Présidente : Mme Nicole IMHOF – VP : Mme Caroline DOMBRE. Mme la Président remercie Mme Nicole IMHOF d'avoir pris la place de M. Jérôme JACQUIER ainsi que Mme Caroline DOMBRE.*

- *Rappel des élections des Président-e-s et Vice-président-e-s des commissions. La commission des Finances et la commission Sociale les ont déjà élu-e-s. Les autres commissions doivent élire leur président-e et vice-président-e.*

- *Voyage à Florence, informations. Mme la Présidente cède la parole à Mme Alexandra DÉRUAZ, qui explique que les membres du Conseil municipal vont recevoir un résumé complet du voyage dans le courant de la semaine. Le Conseil municipal partira le vendredi 20 mai en train à 7h39 avec une arrivée à 14h34 à Florence. Un petit-déjeuner et un déjeuner seront servis dans le train. Un guide attendra le Conseil municipal sur place qui reviendra le dimanche 22 mai en avion en quittant Florence à 18h50 avec une escale et une arrivée à Genève à 21h45. Un car sera réservé pour se rendre à la gare et pour revenir depuis l'aéroport. En ce qui concerne les mesures sanitaires pour entrer en Italie, des informations seront envoyées aux membres du Conseil municipal.*

De mémoire, Mme Alexandra DÉRUAZ relève qu'il est nécessaire d'avoir un test antigénique de moins de 48h ou un test PCR de moins de 72h pour les personnes qui n'ont pas le pass vaccinal. Le coût est similaire à celui des voyages précédents (CHF 1'460.- par personne dont CHF 1'000.- sont pris en charge par la commune, le reste étant pris sur les jetons de présence). Les membres du Conseil municipal devront se munir de masques FFP2 pour les transports publics et les administrations (comme précisé par M. le Maire Pascal WASSMER).

M. Pierre-Yves DECHEVRENS se demande si un test est nécessaire pour entrer en Suisse, ce qu'infirme Mme Alexandra DÉRUAZ. Cette dernière confirme ensuite à M. Jean-Luc RICHARDET qu'un programme a été préparé (celui-ci sera soumis aux membres du Conseil municipal).

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 – Rapports des commissions.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Claire THIBAULT-BULLIARD, Présidente de la commission Sociale.

a) Rapports de la commission Sociale. Séances des 22 mars et 5 avril 2022.

Pas des questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme Claire THIBAULT-BULLIARD pour ses rapports.

🗁 **Rapports en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Luc RICHARDET pour les rapports de la commission des Finances. Séances du 21 février 2022 et 26 avril 2022 (succinct).

b) Rapports de la commission des Finances. Séances du 21 février 2022 et 26 avril 2022 (succinct) (Délibérations N^{os} 056 – 057).

M. Jean-Luc RICHARDET s'excuse car il a omis de préparer le rapport de la séance du 21 février 2022.

Arrivée de Mme Anita PORDES à 19h15.

Pas de questions des membres du Conseil municipal sur le rapport du 26 avril 2022.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie M. Jean-Luc RICHARDET pour son rapport.

🗁 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente passe la Présidence à M. Guy MUSY durant le point qui la concerne, soit le rapport du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co (GIPEC), tenant compte qu'elle en est la déléguée.

c) Rapport du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co (GIPEC). Séance du mercredi 17 mars 2022.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

M. Guy MUSY remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

M. Guy MUSY repasse la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour la suite de la séance.

Rapport en annexe du présent procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 056.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 056 – Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 056 **– Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021.**

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;

Vu le rapport de la commission des finances du 26 avril 2022 qui émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur le bilan, sur le compte de résultats et le compte d'investissement de l'Exercice 2021 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

sur proposition du Maire,

le conseil municipal
décide
par 14 oui, soit à l'unanimité

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'Exercice 2021 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de 25 381 794.07 F aux charges et de 34 080 857.65 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 8 699 063.58 F.
   Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 11 906 322.34 F et résultat extraordinaire de -3 207 258.76 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de 11 854 346.06 F aux dépenses et de 56 000.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 11 798 346.06 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de 271 329 127.60 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de 9 421 039.03 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.

6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

7. L'attribution 2021 à la réserve conjoncturelle s'élève à 434 960.00 F.

M. le Maire remercie le Conseil municipal pour sa confiance et, au nom de l'exécutif, remercie également Mme Marie CHAVAZ qui a fourni un travail de préparation excellent dans des temps très courts.

****

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 057.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 057 – Proposition du Maire relative à l'approbation du bouclement de crédits d'investissement et aux moyens de les couvrir – 2021.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération No 2020-2025 D – 057 **– Proposition du Maire relative à l'approbation du bouclement de crédits d'investissement et aux moyens de les couvrir – 2021.**

Vu la délibération N° 090 du 30 octobre 2018 ouvrant un crédit de 55 000.00 F pour une subvention d'investissement pour la rénovation du local du sauvetage d'Hermance et le montant de la dépense s'élevant à 50 000.00 F ; *laissant apparaître une économie de 5 000.00 F ;*

Vu la délibération N° 007 du 15 septembre 2020 ouvrant un crédit de 100 000.00 F destiné à la rénovation du sol souple de la place de jeux et le montant de la dépense s'élevant à 75 565.55 F ; *laissant apparaître une économie de 24 434.45 F ;*

Vu le rapport de la commission des Finances du mardi 26 avril 2022, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à l'unanimité, pour le bouclement de ces crédits d'investissement et aux moyens de les couvrir ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu les articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6 05.01) ;

Vu l'excédent total des dépassements s'élevant à 0 F et le total des économies réalisées à 29 434.45 F ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal
décide
par 14 oui, soit à l'unanimité

1. De boucler la délibération N° 090 du 30 octobre 2018 ouvrant un crédit de 55 000.00 F pour une subvention d'investissement pour la rénovation du local du sauvetage d'Hermance et le montant de la dépense s'élevant à 50 000.00 ; *laissant apparaître une économie de 5 000.00 F* ;

2. De boucler la délibération N° 007 du 15 septembre 2020 ouvrant un crédit de 100 000.00 F destiné à la rénovation du sol souple de la place de jeux et le montant de la dépense s'élevant à 75 565.55 F ; *laissant apparaître une économie de 24 434.45 F ;*

3. De prendre acte que l'excédent total des dépassements s'élève à 0 F et le total des économies réalisées à 29 434.45 F.

4. D'amortir ces crédits d'investissement selon les modalités fixées dans les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 6 – Projet(s) de motion(s).

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s).

Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit l'élection des membres du bureau du Conseil municipal – Année 2022-2023.

Point 8 – Élection des membres du bureau du Conseil municipal – Année 2022-2023

Mme la Présidente passe la parole à qui la demande pour la Présidence du Conseil municipal.

Au nom du groupe EPA, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI a le plaisir de proposer M. Guy MUSY à la présidence du Conseil municipal.

Mme la Présidente passe au vote :

Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et l'art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :

A la majorité des voix (13)

- **M. Guy Musy**

en qualité de Président-e du Conseil municipal,

Applaudissements.

Mme la Présidente passe la parole à qui la demande pour la vice-Présidence du Conseil municipal.

Mme Claire THIBAULT-BULLIARD déclare que le groupe PLR Anières propose M. Yves GUBELMANN à la vice-Présidence du Conseil municipal.

Mme la Présidente passe au vote :

Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et l'art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :

A la majorité des voix (13)

- **M. Yves Gubelmann**

en qualité de vice-Président-e du Conseil municipal.

Applaudissements.

Mme la Présidente met ensuite au vote la candidature de Mme Alexandra PLANCHON en tant que secrétaire du Conseil municipal.

> Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et l'art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :
>
> **A l'unanimité des voix (14)**
>
> - **Mme Alexandra Planchon**
>
> en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements.

Puis, Mme la Présidente donne un discours :

« Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Adjoints,

Une année passe vite !

Celle qui vient de s'écouler a été diverse, riche, assez unique.

Lorsqu'elle a débuté sévissait la pandémie, nous nous désinfections en permanence les mains, nous asseyions à distance les uns des autres entre deux parois de plexiglas et gardions nos masques.

Heureusement, la majorité des mesures ont été levées à la fin du mois de mars 2022, c'est tout récent !

Mais, sur le plan des activités communales, tout a continué et progresse. Parfois, on a l'impression que le centre entier est en chantier, mais on sait que tout est parfaitement cordonné et que cela nous amènera à des améliorations remarquables dans des domaines aussi variés que la rénovation de notre Mairie, l'agrandissement de l'école, la construction d'un parking pour enlever les places en surface et embellir notre centre, l'aménagement de nos places de village et je ne cite que les projets en cours. La qualité de vie des habitants et leur bien-être, la conscience écologique sont au cœur des préoccupations. Merci à notre Maire et à ses Adjoints qui ont tenu la barre face à des vents contraires ; cela n'a pas été facile, mais ils ont toujours été à la tâche et, grâce à eux, tout a pu continuer à fonctionner.

L'Administration a été mise à rude épreuve, devant gérer des dossiers lourds, ceci en sous-effectif après le départ de plusieurs collaborateurs. Mais, des forces vives arrivent, se forment et parviennent à effectuer le suivi des responsabilités avec efficacité. Je dois dire que les documents nécessaires ont été présentés dans les temps et j'ai toujours obtenu aide et réponse aux questions posées. Merci à eux tous aussi pour leur indispensable travail !

Nous sommes heureux que Pascal Pécaut soit de retour parmi nous, avec une santé restaurée, et qu'il ait repris ses fonctions. Heureux aussi d'accueillir, après le départ de deux conseillers municipaux, des jeunes conseillers en la personne de Meret et Onur.

Personnellement, j'ai eu beaucoup d'intérêt et de plaisir à occuper la fonction honorifique de Présidente. La première fois que cet honneur m'avait été accordé, je travaillais à plein temps et avais encore des enfants à la maison, il fallait être très organisé pour lire les documents dans les temps. Cette fois, c'était plus aisé et gratifiant.

Je n'ai manqué aucune séance et donc, Guy, tu n'as pas encore pu t'exercer à la tâche ! Je te cède à présent la place, en te souhaitant une année pleine de satisfactions. Tu as devant toi, comme moi, une 'année idéale', au cœur de la Législature : les collègues des trois groupes peuvent collaborer sans se soucier de échéances électorales qui parfois, hélas, peuvent modifier des attitudes. C'est-à-dire qu'ils peuvent réfléchir ensemble à tous les domaines concernant notre commune, s'enrichissant et se renforçant, dans le respect.

Je souhaiterais conclure en disant que les évènements non loin de chez nous renforcent la conviction que nous avons le privilège inestimable de vivre dans un pays où prévaut la Démocratie ».

Applaudissements.

M. le Maire remet un présent à Mme la Présidente au nom du Conseil municipal et de l'exécutif.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les proposition(s) du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire propose de renvoyer la discussion sur la possibilité de construire un parking souterrain à Chevrens à la commission d'Assainissement.

Mme la Présidente fait voter le Conseil municipal sur l'entrée en matière de ce point.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal est d'accord d'entrer en matière sur le renvoi de la discussion sur la possibilité de construire un parking souterrain à Chevrens à la commission d'Assainissement.

Mme la Présidente met au vote le renvoi de ce point en commission d'Assainissement.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de la discussion sur la possibilité de construire un parking souterrain à Chevrens à la commission d'Assainissement pour étude.

****

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

****

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 10 – Communications du Maire et des Adjoints.

Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Projet de compte rendu administratif et financier

M. le Maire informe que le projet de compte rendu sera présenté le 21 juin 2022.

Réponse à la Motion M003 « Pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de transport en auto-partage »

M. le Maire rappelle que le parking est actuellement en cours de construction. La Mairie a vérifié l'accessibilité d'un véhicule (principalement en termes de hauteur et d'alimentation électrique). M. le Maire confirme que cela est réalisable. Une réponse formelle sera rédigée avant la fin de la réalisation du parking avec le type de véhicule choisi et les conditions de location ainsi que toutes les informations utiles.

****

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

****

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

Familles de réfugiés Ukrainiens

M. l'Adjoint évoque que les quatre appartements disponibles ont permis de loger 6 familles et une personne seule. Tout a été effectué pour bien les recevoir. M. l'Adjoint remercie Mme Sonia CRELIER pour son travail ainsi que l'aide de Mme l'Adjointe qui est notamment allée chercher des personnes à Palexpo. À noter que les enfants ont été inscrits à l'école.

Mme l'Adjointe indique qu'un enfant arrivé dimanche a déjà commencé un entraînement de foot.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 11 – Questions écrites ou orales.

Mme la Présidente cède la parole à M. Philippe GAILLARD.

Label Cité de l'Énergie

M. Philippe GAILLARD rapporte qu'Anières a obtenu le label de la Cité de l'Énergie pour la première fois en 2011. La dernière certification date de 2019. Comme elle doit être renouvelée tous les quatre ans, la prochaine évaluation aura lieu prochainement. Pour obtenir le label Gold, il est nécessaire d'avoir 75 % de mise en œuvre. Anières approche cette condition avec environ 62 % de mise en œuvre. M. Philippe GAILLARD se demande si la commission d'Assainissement pourrait auditionner la Cité de l'Énergie pour comprendre comment fonctionne l'attribution des points.

M. le Maire Pascal WASSMER confirme la possibilité d'organiser une audition avec la consultante qui aide la commune à se re-certifier. À terme, M. le Maire a bon espoir que la commune obtienne une certification Gold. L'idée n'est pas de faire du « green washing » mais de construire dans le temps. Pour ce faire, la commune avait élaboré un CET (Concept Énergétique Territorial) et avait commencé avec le CAD. M. le Maire se renseignera quant à la possibilité d'auditionner une personne de l'organisation de la Cité de l'Énergie.

****

Mme la Présidente cède la parole à Mme Caroline DOMBRE qui a deux questions.

Conférence sur la pollution lumineuse

Mme Caroline DOMBRE souhaite savoir si une date a été trouvée pour la conférence sur la pollution lumineuse, ce qu'infirme M. le Maire pour le moment. Les conférenciers n'ont pas encore été contactés.

Déchetteries

Mme Caroline DOMBRE a constaté un problème récurrent autour des déchetteries (containers et compacteur papiers pleins, incivilités autour). Mme Caroline DOMBRE s'enquiert de la possibilité de porter ce point à l'OJ d'une prochaine séance de la commission d'Assainissement pour comprendre notamment comment sont organisées les levées des déchets.

M. le Maire confirme cette possibilité. Pour information, un appel d'offres a été lancé afin de renouveler les contrats.

****

Mme la Présidente cède la parole à M. Yves GUBELMANN.

Problèmes nocturnes

M. Yves GUBELMANN attire l'attention des personnes présentes sur le fait que les voitures de ses voisins ont toutes été visitées une par une (les portières étaient fermées à clé le soir mais ouvertes le matin). Cela se serait déroulé vers 1h30 du matin car une anomalie a été envoyée par SMS à la personne qui dormait.

Organisation des séances

M. Yves GUBELMANN a remarqué que lorsque chaque président de commission ou de Conseil annonce un vote, la façon de faire n'est pas normée. Elle est différente selon la question posée. Parfois « qui est contre ? qui s'abstient ? » vient avant le « qui est pour ? ». Il serait opportun, au sens de M. Yves GUBELMANN, de cadrer le processus.

Mme la Présidente explique qu'elle essaie de se calquer sur M. Pierre-Yves DECHEVRENS qui demandait en premier qui s'abstenait et s'opposait car cela était plus rapide. Elle conçoit qu'elle a souvent varié la forme et qu'elle a parfois pris des libertés. Dans le fil rouge, tout est très normé.

M. Yves GUBELMANN invite à garder la même forme à chaque fois, à savoir « qui est pour ? contre ? abstention ? ». Par analogie, les séances du Grand Conseil se déroulent de la manière suivante : « qui est pour ? qui est contre ? ».

M. le Maire relate que la formulation dépend surtout de l'issue probable du vote (ce point pourrait être propre aux communes plutôt qu'au Canton).

Passage de camions

M. Yves GUBLEMANN met en exergue que les camions traversent la rue Centrale souvent à vive allure (ce sont les camions qui s'occupent de lever la terre). L'un des camions se rendait au chemin des Courbes. Or, M. Yves GUBELMANN se demande s'il est normal qu'un camion passe par la rue Centrale pour se rendre au chemin des Courbes. M. le Maire précise que des parcours sont organisés au niveau de l'État. M. Yves GUBELMANN rappelle néanmoins que ce problème est relativement récurrent.

M. le Maire mentionne que seuls les camions d'Anières peuvent traverser le village.

M. l'Adjoint Pascal PECAUT prend pour exemple un camion sur la route d'Hermance. Celui-ci doit descendre par la route d'Hermance jusqu'à Collonge et revenir par la route de Thonon. En revanche, les camions doivent être avertis de l'interdiction de passage.

M. Jean-Luc RICHARDET complète l'intervention de M. Yves GUBELMANN en ajoutant que des camions transiteraient par la rue Centrale, ce qui est interdit. Lors de l'ouverture de chantier et le rendez-vous de police, la commune devrait avertir à ce moment-là les entreprises qu'elles ne doivent pas transiter par le village si les chantiers ne se trouvent pas sur la rue Centrale. M. le Maire confirme que cela a été fait. Le problème est que des chauffeurs prennent leur propre initiative et ne suivent pas les plans de circulation. M. Jean-Luc RICHARDET se questionne alors quant au rôle des APM.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS rapporte que certains camions le klaxonnent de loin dans la rue Centrale.

M. l'Adjoint annonce que les camions transportant le ciment ont le droit de passer par la rue Centrale. Seuls les camions transportant de la terre n'ont pas le droit d'y passer.

****

Mme la Présidente cède la parole à M. Giuseppe RICCIUTI.

La Nuit est Belle

M. Giuseppe RICCIUTI revient sur la possibilité d'éteindre l'éclairage à partir d'une certaine heure pour voir les étoiles. Il souhaite savoir si cela est limité dans le temps. Au niveau de la sécurité, cela peut poser des problèmes à Chevrens lorsqu'il n'y a pas de lune.

M. le Maire spécifie que le test se déroule sur trois mois. La commune a planifié une séance publique avec les habitants de Chevrens. Ils ont été tous été invités personnellement par courrier. La soirée a dû être annulée car personne ne s'était inscrit. La commune voulait savoir s'il y avait une opposition ou un aval de la part des habitants. La commune a reçu un mail de remerciements positifs.

M. Giuseppe RICCIUTI suggère aux personnes présentes de se promener dans le hameau de Chevrens lorsqu'il n'y a plus aucune lumière. En effet, M. Giuseppe RICCIUTI pense que cela peut poser un problème au niveau de la sécurité.

M. le Maire évoque que le test était fait en ce sens (il n'est pas encore terminé) pour voir quels sont les retours des gens afin de pouvoir prendre une décision sur la base de l'ensemble des zones. À noter que certaines zones sur Genève sont passées à l'extinction totale à partir d'une certaine heure.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 12 de l'ordre du jour, soit le huis clos sur les naturalisations.

Point 12 – Huis clos sur les naturalisations (nouveau point à l'OJ).

Mme la Présidente ouvre le huis clos à 20h00.

L'enregistrement est arrêté.

Mme la Présidente ferme le huis clos à 20h03.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 20h03.

La Présidente du Conseil municipal : **Un Conseiller municipal :**

La secrétaire du Conseil municipal :

CANTON DE GENÈVE COMMUNE D'ANIÈRES

Procès-verbaliste : EMH Imagine.com Sàrl

Annexes :

- Rapports des commissions.

République et canton de Genève

Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION : **Sociale, culture et loisirs**
Séance du : **mardi 22 mars 2022**

Lors de cette séance extraordinaire du **mardi 22 mars**, la commission a auditionné Mme Michèle COMINETTI BRUNNER, présidente de **l'association « Passons à l'action »** qui est venue présenter son activité et l'objet de sa demande de subvention.

Cette association a été fondée en 2014 afin de venir en aide aux personnes en situation précaire ou SDF dans le canton de Genève via des stands de distribution alimentaire et de produits de première nécessité.
Leur action requiert de nombreux déplacements et nécessite l'acquisition d'un véhicule utilitaire, dont le coût a été estimé à **CHF 23'566.-.**

Sur proposition de l'Exécutif et à l'unanimité des voix, la commission est favorable **à octroyer une subvention de CHF 23'566.-** dans le cadre d'une aide ponctuelle pour l'acquisition de ce véhicule utilitaire.

Signature : Claire Thibault-Bulliard, présidente

République et canton de Genève

Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION : Sociale, culture et loisirs
Séance du : mardi 5 avril 2022

Lors de cette séance du mardi 5 avril, selon les **propositions de l'Exécutif,** la commission a voté à l'**unanimité** un **octroi de subvention** de :

- **CHF 1'000.- à l'association Népal Amitiés**
  Cette association apporte un soutien aux familles népalaises impactées par la le séisme de 2015 et la pandémie qui en a découlé dans la vallée de Langtang. Cette somme viendra solder leur projet d'intervention sur le terrain prévu fin avril 2022, et pour lequel la commune d'Anières a déjà alloué une subvention de CHF 21'000.-

- **CHF 2'500.- à la compagnie des « Associés de l'Ombre »** pour la reprise du spectacle « Ombres sur Molière ».
  Cette demande s'inscrit dans le cadre du Festival Scène Vagabonde qui aura lieu du 25 mai au 11 juin 2022, et cela à l'occasion des 400 ans de la naissance de Molière. OMBRES SUR MOLIERE est une pièce originale de l'auteur genevois Dominique Ziegler, elle est écrite en alexandrins.

- **CHF 5'000.- sous forme d'aide de législature à l'association Le CARÉ**
  Le CARÉ est un lieu d'accueil d'urgence sociale genevois destiné aux personnes en grande précarité.
  Du lundi au vendredi, le CARÉ propose aux personnes accueillies des prestations de première nécessité en matière d'alimentation et d'hygiène.
  Acteur du réseau social genevois, le CARÉ est également un lieu ressource, de conseil et d'orientation, permettant d'adresser les personnes aux structures adéquates, en fonction de leurs situations et besoins

Puis, toujours concernant les **propositions de l'Exécutif**, la commission a voté à **la majorité** pour :

- **Une audition du comité de l'Ajafest lors de la prochaine commission sociale du** mardi 3 mai à 19h30. Cette audition s'inscrit dans leur demande de soutien de la 4ème édition de leur festival qui aura lieu les 5 et 6 août 2022.

La commission a ensuite voté **à l'unanimité** pour

- **La création de la société communale « Artistes en herbe »**
  « Artistes en herbe » est un atelier artistique dirigé par Mme Nubia de Schrevel-Martinez, habitante d'Anières et situé au Clos des Noyers. Cet atelier accueille des enfants âgés de 6 à 12 ans en période scolaire et organise des stages durant l'été. Une association a été créée en début d'année afin d'officialiser l'activité et diversifier l'offre en prévoyant par exemple des sorties culturelles. Il convient de noter que l'association ne demande pas de cotisation aux parents d'enfants venant du Centre d'hébergement collectif d'Anières. Ce statut de société communale leur permettra d'obtenir une subvention auprès de la commune et la gratuité du local.

Ensuite de quoi, Monsieur Pascal Pécaut a fait part des **communications suivantes :**

- **Fête des Voisins**
  La fête des Voisins aura lieu le vendredi 20 mai. Les anièrois intéressés sont invités à s'inscrire auprès de la mairie jusqu'au 22 avril. Comme les années passées, la Commune mettra à disposition tables et bancs, une animation musicale sera également offerte.

- **Election du président au Grand Conseil**

Une petite fête est prévue en l'honneur de Monsieur Jean-Luc Forni pour son élection à la Présidence du Grand Conseil.

- **Vogue 2022**

La Vogue 2022 aura lieu le 25 juin. Un petit marché de produits locaux aura lieu de 8h à 14h dans la cour de l'école avec des animations musicales et sportives et autres stands de nourritures et boissons tout au long de la journée.

- **Soirée 8P**

Cette soirée aura lieu le 30 juin.

- **Promotions 2022**

Les promotions auront lieu le 1er juillet.

- **Cinéma plein air**

Les dates retenues sont le 18 juin, 9 et 10 juillet. Les projections auront lieu devant la Mairie provisoire et à l'Astural.

- **Coherance**

Coherance est un ensemble vocal ouvert à tous les curieux désirant s'essayer au chant. Un concert sera donné le 16 juin sur la parcelle Bonhôte.

- **Accueil des réfugiés ukrainiens**

Quatre logements appartenant à la commune seront mis à la disposition des réfugiés ukrainiens, pour une durée provisoire, sous l'égide de l'hospice général.

Signature : Claire Thibault Bulliard, présidente

République et canton de Genève

Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION : Finances

Séance du : 26 avril 2022

Lors du Conseil municipal du 12 avril dernier, l'exécutif a présenté les comptes pour l'exercice 2021.

A l'appui d'un PowerPoint, Monsieur le Maire a fait une présentation exhaustive des comptes et a donné toute une série d'explications dont le développement se trouve en pages 8 et 9 du procès-verbal que nous venons d'approuver.

Lors de séance du 26 avril 2022, en présence de l'Exécutif, de Madame la Secrétaire générale et de la comptable communale, la Commission des finances a procédé à l'examen des comptes.

En préambule, au nom de la commission et probablement au nom du Conseil municipal, j'en suis certain, j'aimerais exprimer nos félicitations et remerciements à Madame Marie Chavaz, notre comptable, pour l'excellence de son travail et la qualité des dossiers présentés, tant sur le plan méthodologique que didactique.

Cette préparation a grandement facilité l'analyse des documents, les discussions et la prise des décisions et in fine le travail du rapporteur.

En qualité de rapporteur, je résumerai pour l'essentiel le sens des débats de la commission.

COMPTE DE RESULTAT

Poste 01. Conseil municipal et Exécutif. No 0120 Exécutif

Les frais de représentation de l'exécutif représentent le 5 % de leur salaire brut et ils sont forfaitaires.

Poste 02. Services Généraux - 31320 Honoraires de conseillers externes et experts

Le budget dédié aux honoraires de conseillers externes qui sont pour l'essentiel utilisés pour des avis de droit, des mandats pour le remplacement d'un collaborateur en absence prolongée ou pour une aide externe à l'administration.

Poste 11. Sécurité publique - no 1110

La surveillance des plages a fait l'objet d'une discussion notamment en ce qui concerne la mission confiée aux APM qui est plus orientée sur la verbalisation des véhicules mal stationnés que sur le respect des consignes municipales pour l'usage des plages.

Monsieur le Maire indique qu'une autre solution est à l'étude en raison du fait que les APM ne travaillent pas toujours les nuits ni les week-ends.

Poste 16. Défense - no 1620

Les engagements de la protection civile pour la Covid-19 ont été facturés à la Confédération.

La Protection civile a attribué les places protégées dans les abris.

Poste 32 Culture - no 3290

D'un commun accord entre les communes de Corsier, d'Hermance et d'Anières, les subventions attribuées pour la culture à CoHerAn continueront.

Poste 34. Sports et loisirs

La diminution des revenus provient de l'absence de la patinoire en 2021, conséquemment des recettes issues de la location des patins.

Poste 5. Sécurité sociale - no 5721

L'aide aux administrés se fait sous la forme de prêts sans intérêts. A partir du 1er juin, en collaboration avec les communes de Collonges-Bellerive, Corsier, Hermance et Anières un service d'assistances sociale sera mis à la disposition des communiers qui se trouvent dans la difficulté.

Poste 64 Télécommunication - no 6400

Pour l'inauguration de la fibre optique, le coût de la manifestation (70'000 Fr) a fait débat et est jugé trop conséquent par rapport à la nature de l'événement et au nombre de participants (300 personnes).

L'exécutif partage cette opinion. Il est mécontent quant au mode opératoire de son organisation. Monsieur le Maire explique que la prestation a été externalisée par les prestataires de service et que le budget lui a été présenté deux semaines avant l'inauguration. Il a été mis devant le fait accompli et ne pouvait plus annuler la manifestation.

Poste 73. Gestion des déchets - no 7300

Mobilitri fait débats et ne convainc pas tout le monde.

Monsieur le Maire dit que le sujet est une préoccupation des communes qui participent à l'expérience pour une durée de trois années.

Prochainement, la Commission Arve & Lac, les communes partenaires, le GESDEC et la Cour des comptes devraient se réunir pour analyser l'efficience de ce service de collecte des déchets et des encombrants.

La Cour des comptes devra rendre un rapport et c'est à ce moment-là que le Conseil municipal sera saisi du sujet.

Poste Protection de l'environnement - no 7790

Un photographe a été chargé d'effectuer un travail portant sur les métiers de l'agriculture pour un coût de 20'000 Fr. Une exposition sera organisée pour la mise en valeur de son œuvre.

Poste 8 subventions à des collectivités publiques et des tiers - no 85500

Le budget de 52'000 Fr n'a pas été entièrement utilisé. Les bons de solidarité n'ont pas tous été employée.

Au terme des discussions et des explications de l'exécutif, à l'unanimité des voix, la Commission des finances préavise favorablement l'examen des comptes.

INVESTISSEMENTS

Poste 2. Formation - 2170 bâtiment scolaire

Le différentiel de 100'251 Fr est lié à un crédit d'investissement pour une étude concernant le bâtiment scolaire.

Poste 34. Sport et loisirs - no 3420 place de jeux

Le coût de rénovation de la place de jeux a été inférieur de 75'565,55 Fr par la conservation de la sous couche.

Poste 42. Soins ambulatoires – no 4220 Service de sauvetage

Précédemment, les investissements pour le sauvetage étaient dispersés par les communes sous différentes rubriques. Le modèle de compte les regroupe sous une seule rubrique.

Le montant de 50'000 Fr correspond à la participation de la commune d'Anières pour la rénovation du bâtiment du sauvetage à Hermance.

Poste 61. Circulation routières - no 6150 routes communales

Le parking de la salle communale était inscrit dans les rubriques du patrimoine financier. A la demande du SAFCO, il a été transféré dans le patrimoine administratif.

Les investissements sont directement comptabilisés au bilan.

Le montant de 1'577'378,35 Fr correspond aux frais engagés en 2021 pour la construction du parking.

Poste 64. Télécommunications – 6400 Fibre optique

La somme de 1'804'814,80 Fr est la dépense pour l'installation de la fibre optique en 2021.

Au terme des discussions et des explications de l'exécutif, à l'unanimité des voix, la Commission des finances préavise favorablement au bouclement des crédits d'investissements.

BILAN

Poste 206 Engagements financiers - no 20640 prêts et reconnaissance de dettes

Plusieurs établissements financiers sont en mesure de faire des prêts à la commune, soit les banques, soit des collectivités institutionnelles ou des organismes apparentés au secteur public tels que l'AVS, PostFinance ou la SUVA.

Pour la commune, il n'y a plus d'intérêt à emprunter.

Poste 294 Réserve de politique budgétaire - no 29400 réserve conjoncturelle

Les montants ne sont pas concordants entre le compte de résultat et le bilan en raison que le compte de résultat est aussi alimenté par le fond d'aide sociale et le fond de bienfaisance.

La réserve conjoncturelle a été provisionnée de 434'960 Fr.

Au terme des discussions et des explications de l'exécutif, à l'unanimité des voix, la Commission des finances préavise favorablement à l'étude du bilan.

En conclusion, la Commission des finances invite le conseil municipal à votre les délibérations :

No 2020 - 2025 D - 056 concernant les comptes annuels 2021 et les crédits supplémentaires 2021.
No 2020 – 2025 D - 057 concernant le bouclement de crédits d'investissement.

Jean-Luc RICHARDET - Président

République et canton de Genève

Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION : **Rapport de la séance du Conseil intercommunal**
Séance du : **Mercredi 17 mars 2022**

Philippe Thorens, Président du conseil du Groupement, nous souhaite la bienvenue.

L'année 2021 a été une année tout à fait extra-ordinaire pour le GIPEC, le Covid a eu un impact sur les crèches, les horaires ont dû être réduits à cause des absences du personnel, ceci provocant un taux d'encadrement insuffisant.

L'année 2021 a de plus vu l'ouverture de 2 crèches, ce qui a impliqué un important travail de mise en place et de recrutement.

2021 a aussi préparé la séparation du fonctionnement conjoint du GIPEC et de pop et poppa. En effet, depuis le 1er janvier 2022, la gestion des finances du GIPEC a été reprise par M. Davat, directeur financier de Collonge-Bellerive, alors que M. Frédéric Chave assure désormais sa propre comptabilité pour pop et poppa.

Le résultat opérationnel présente un déficit minime d'environ Fr.9000 sur le budget global et d'environ Fr. 54'000 au niveau du GIPEC.

Suite au départ de la Directrice de l'Ile aux Mômes I à Collonge-Bellerive, un processus de recrutement est en cours pour la remplacer et pour pouvoir gérer les 3 crèches de 200 places (300 enfants accueillis/semaine) et une centaine de collaborateurs. La responsable de service et les 2 adjointes fournissent l'important travail dans l'intérim.

Le PV de la séance du 6 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

De mars à mai 2020, la crèche avait quasiment fermé, n'acceptant que les enfants de parents assumant des tâches régaliennes. Cela avait provoqué une perte de revenu estimée à Fr. 297'270. 2/3 de ces pertes devaient être assumées par les communes et 1/3 par la Confédération. Collonge-Bellerive a avancé les Fr.98'099 représentant ce tiers, ce n'est que le 2 décembre 2021 que la Confédération a remboursé cette somme.

En parallèle, le travail d'exploitation de pop et poppa a dégagé un excédent de revenus de Fr.187'000, ce qui a pratiquement compensé le complément de subventions demandé aux communes pour perte d'écolages (11'293,75).

M. Davat présente les comptes 2021 du GIPEC, qui ont été révisés. Comme dit auparavant, ceux-ci montrent un déficit exact de Fr.54'856,13. Le conseil les approuve, en acceptant de compenser la perte sur les fonds propres du GIPEC qui s'élèvent à Fr.228'117,13.

M. Davat et M. Chave sont remerciés pour leur présentation et leur tenue des comptes.

On nous présente un nouvel outil d'observation 'UmanMap' permettant de prendre en charge le plus tôt possible d'éventuels troubles chez les enfants.

Le conseil avait eu une discussion et accepté une augmentation de 2% par année des tarifs, plus facile à accepter par les parents qu'une majoration substantielle moins régulière. Si on ne demandait pas cette légère augmentation annuelle aux parents, les charges se reporteraient sur les communes et auraient un impact sur leur budget.

Quelques délégués de communes ont exprimé que, vu la situation exceptionnelle de la pandémie qui a prévalu et aussi impacté la situation financière des familles, on aurait pu renoncer à augmenter les tarifs, même de façon minime, pendant les 2 années écoulées. Néanmoins, l'augmentation est acceptée par la majorité.

Nous validons le rapport du Système de Contrôle interne dont le tableau sera annuellement mis à jour et présenté au conseil.

La prochaine séance est fixée au 5 octobre 2022, à Vésenaz II.

Corinne Alhanko
Conseillère municipale Anières
Membre du GIPEC